



**Club sportif et artistique
du 27^e bataillon de chasseurs alpins**
Annecy, le 06 janvier 2022
N°377/27BCA/EM/CES/NP

NOTE D'ORGANISATION

OBJET : stage hivernal enfants du CSA 27^e BCA.
ANNEXES : I) Organisation générale ;
II) Fiche d'inscription au stage ;
III) Fiche d'adhésion au CSA ;
IV) Fiche complémentaire d'inscription au stage ;
V) Liste des effets spécifiques à emporter 4 ;
VI) Programme prévisionnel ;
VII) protocole de la gestion COVID-19

Le stage hivernal des enfants de 7 à 17 ans organisé par le Club Sportif et Artistique du 27^e Bataillon de chasseurs alpins se déroulera du samedi 12 février au vendredi 18 février 2022 au poste de montagne militaire de Flaine.

Le maintien de l'activité sera fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales. La présente note a pour but de préciser, dans ses annexes, l'organisation générale de ce stage.

Le lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT
Président du Club Sportif et Artistique
du 27^e Bataillon de chasseurs alpins
original signé

ANNEXE I

ORGANISATION GÉNÉRALE

I - ENCADREMENT

- Directeur de stage : MERZOUGUI Hakim.
- Adjoint : GUILLOU Xavier.
- Responsable technique et pédagogique : FOURNIER-BIDOZ Sébastien.
- Moniteurs : Effectif 15.
- animateur pour accueil de mineur : VULLIET-MUSSET Virginie

La liste des moniteurs sera établie ultérieurement.

1.1 - Renfort Chalet :

- 0/0/4
-

1.2 - Renfort infirmerie :

- 0/1/0 (personnel féminin)

II - ACCÈS AU STAGE

2.1 - Nombre de places

La capacité du stage est limitée à **70 enfants**.

Pour les stagiaires, les priorités d'inscription sont les suivantes :

- Priorité N°1 : Enfants de militaire d'active, personnel civil et réserviste du 27^eBCA, Enfants de gendarme du groupement de gendarmerie 74.
- Priorité N°2 : Enfants d'ancien du 27^e BCA.
- Priorité N°3 : Enfants de personnel militaire d'active ou de réserve, de personnel civil de la défense extérieur au 27^e BCA ; Enfants du CSA ski.
- Priorité N°4 : Enfants de personnels extérieurs à la défense et non membre du CSA.

2.2 - Tarifcation

- P1-P2 : **200 euros** ;
- P3-P4 : **250 euros** ;

Attention, les enfants non adhérents devront rajouter à ce montant la cotisation au club :

Catégorie 1 : 35€

Catégorie 2 : 55€

Catégorie 3 : 100€

2.2 Modalités d'inscription :

Dossier à imprimer sur le site du CSA et à retourner ou déposer à l'adresse suivante :

CSA 27 BCA,

8 avenue du Capitaine Anjot,

Cran-Gevrier, 74962 ANNECY

Clôture des inscriptions le mardi 01 février 2022.

Confirmation d'inscription donnée le vendredi 4 février 2022.

2.3 - Cas d'exclusion du stage

Afin que cette semaine de ski se déroule dans les meilleures conditions, il est rappelé aux parents que le directeur de stage en concertation avec l'équipe pédagogique, se réserve le droit d'exclure un enfant, qui poserait des problèmes de comportement ou de discipline.

En cas d'exclusion, les parents viendront récupérer leur enfant au Chalet militaire de Flaine, le CSA ne procédera à aucun remboursement de stage.

En cas d'exclusion pour blessure ou maladie un remboursement au prorata des activités non effectuées sera effectué.

2.4 - Fiche d'inscription

Pour les enfants n'étant pas encore adhérents au CSA, remplir la fiche d'adhésion jointe en annexe 3, celle-ci doit bien entendu être complétée par un certificat médical mentionnant la pratique du ski alpin.

Pour tous, merci de remplir la fiche d'inscription jointe en annexe 2.

III – MODALITES PRATIQUES

3.1 - Horaires et lieu de rendez-vous

- Rendez-vous devant le gymnase du quartier Tom Morel le samedi 12 février 2022 à compter de 08h45 ;
- Présentation du stage et de l'équipe pédagogique ;
- Départ le samedi 12 février à 09h30 ;
- Retour le vendredi 18 février vers 12h30 au même endroit.

3.2 - Hébergement

Chalet militaire de Flaine – Contacts téléphonique : 04.50.90.81.45 / 07 50 63 22 07

3.3 - Tenue et matériels nécessaires

Voir Annexe 4

IV - ALIMENTATION

5.1 - Commande

Le Sergent-chef LÉONARD sera chargé de réaliser les menus afin d'effectuer la commande de repas auprès du GSBdD.

5.2 - Facturation

A adresser, à l'issue du stage, au trésorier du Club Sportif et Artistique du 27eBCA.

VI - TRANSPORT

Le transport Aller et Retour sera assuré par les cars du 27^{ème} BCA et/ou du domaine civil.

Le CSA utilisera son véhicule pour effectuer les liaisons à proximité du chalet de FLAINE.

VI – SANTE

I. MODALITÉS

Le soutien santé pour la durée du stage sera assuré par un médecin civil de la maison médicale de la station de Flaine. Les frais de médecin, de pharmacie ou d'hospitalisation, seront payés par le club à titre d'avance pour les familles.

Toutefois une infirmière du service médical du bataillon sera présente pour d'éventuels soins et traitements médicaux.

Au retour du stage, le trésorier du club établira les factures nominatives pour les éventuels soins et traitements médicaux engendrés.

Les frais d'évacuation des pistes par hélicoptère ou par les pisteurs secouristes, seront pris en compte par l'assurance individuelle liée à la licence FCD de chaque adhérent au CSA à hauteur des garanties du contrat.

II. MESURES ANTI-COVID

Tous les participants au stage devront présenter un passe sanitaire conforme à la réglementation et un test PCR / antigénique de moins de 24h, le jour du début du stage.

Des prises de température pourront être effectuées à l'arrivée des enfants, en cas de doute, l'encadrement peut être amené à leurs refuser l'accès au stage à des fins de prévention.

Si un cas COVID-19 est présent dans l'environnement proche de l'enfant, il est impératif que l'enfant soit retiré du stage et que les moniteurs soient prévenus.

Le personnel mis à disposition par l'infirmerie sera le référent COVID durant toute la durée du stage.

Les enfants devront porter un masque dans tous les lieux clos ainsi que dans les files d'attentes des remontées mécaniques.

III. DISPOSITION PARTICULIERE

Une pièce sera dédiée aux soins ainsi qu'à l'isolement sanitaire.

La stratégie de gestion de l'épidémie sanitaire COVID-19 est décrite en annexe 7 et suit les recommandations du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

VII – DIVERS.

Les frais de réparation ou de location de matériels pour les enfants qui en auraient besoin durant la semaine seront facturés aux familles au retour du stage, cependant les enfants doivent bien se présenter le premier jour du stage en possession de leur matériel.

Une note de service du 27^e BCA précisera l'encadrement ainsi que les dispositions administratives et financières.

ANNEXE II

FICHE D'INSCRIPTION CSA 27° BCA - STAGE FLAINE DU 12 FÉVRIER AU 18 FÉVRIER 2022
A faire parvenir au responsable du CSA avant le 1 février 2022 terme de rigueur.

PARTICIPANT :

NOM de l'enfant : Prénom :
Sexe : F M Né(e) le :/...../..... À
Niveau de ski acquis : Carnet ESF : Oui Non



REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom Prénom.....
En qualité de : Mère Père Tuteur Autres précisez
Adresse.....
Code postal : Ville :
Téléphone Domicile/ bureau: Portable
Email (très lisible)@.....
N° de mutuelle : N° de sécurité sociale.....

LIAISON SANITAIRE : Passe sanitaire complet COVID à jour : OUI NON

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il des allergies connues à ce jour ? Oui Non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si auto médication le signaler)

.....
.....
.....

AUTORISATIONS :

- Je déclare sur l'honneur avoir le plein exercice de l'autorité parentale sur l'enfant ci-dessus désigné et l'autorise à participer au stage de ski organisé par le CSA du 27° BCA.
- J'autorise le directeur du centre ou son remplaçant à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale, en cas d'urgence, sur mon enfant ou le mineur dont j'ai la responsabilité légale.
- J'autorise mon enfant à participer à la sortie cinéma organisée durant le séjour (moins de 13 ans)
- J'autorise mon enfant à participer à la sortie bowling organisée durant le séjour (plus de 13 ans)

Cadre réservé au CSA

Stagiaire N°

Inscription réalisée par :

Montant du règlement : €

Espèces CB Chèque N° :

Règlement avec fiche N°

SIGNATURE

« lu et approuvé, bon pour autorisation parentale »

FICHE D'ADHESION DU CSA 27^e BCA -SAISON 2021-2022

Site web : www.csa-27bca.fr tel : 04 50 60 83 52 / mobile: 07 50 63 22 07 mail : csa27bca@orange.fr

NOM : **PRENOM :**

Date de Naissance :/...../..... **lieu :** **Sexe :** M F

Adresse :

Code postal : **Ville :**

☎ : :

Adresse E-mail : @

SECTIONS

Stage Ski enfants Flaine

ORIGINES ET CHOIX DES ACTIVITES :

(Cocher la case correspondante)

CATEGORIE 1 *: **Grade :**

- 21 Militaire et réserviste du 27^{ème} BCA
 22 Civil du 27^{ème} BCA relevant de la défense
 23 Famille de militaire et civil du 27^{ème} BCA
 24 Gendarme et famille de Gendarme du 74

CATEGORIE 2 *: **Grade :**

- 31 Militaire et réserviste extérieur au 27^{ème} BCA et leur famille directe.

PIECES A FOURNIR :

- Fiche d'adhésion dûment remplie, datée, signée
- Carte de l'année précédente ou 1 photo d'identité
- Certificat médical d'aptitude sportif
- Adresse E-mail écrite lisiblement
- A présenter : justificatif de la catégorie (carte)

Exemple : Pacs, concubinage, retraité, réserviste...

**PASSE SANITAIRE COMPLET PRÉSENTÉ
(12 ans et plus) :**

- J'autorise la diffusion de mon identité (ou celle de mon enfant) et images prises lors de compétitions, stages ou autres activités organisées au sein du CSA.

Cadre réservé au CSA

Inscription réalisée par :

Montant du règlement : €

- Espèces CB Chèque N°
:
- Règlement avec fiche N°

A le

Informations complémentaires inscription enfant
Personnes à prévenir

Mère

NOM : **PRENOM :**

☎ : **📞 :**

Père

NOM : **PRENOM :**

☎ : **📞 :**

Autre, précisez lien de parenté :

NOM : **PRENOM :**

☎ : **📞 :**

Stage du samedi 12 février au vendredi 18 février 2022

Liste des effets spécifiques à emporter

- 14 masques de protection sanitaire (2 x jour)
- Tenue de ski chaude ;
- Chaussures de ski ;
- **Une paire de skis adaptée, réglée et fartée,**
- **Bâtons de ski de la bonne taille ;**
- **Casque de ski obligatoire ;**
- **2 paires de gants de ski.** Pas de gants "magiques" en laine ;
- Un **masque** + une paire de **lunettes de soleil** ;
- **Crème solaire efficace ;**
- **Stick pour les lèvres ;**
- Chaussons, pantoufle et baskets pour l'intérieur ;
- Chaussure type « après-ski » ou botte fourrée ;
- Vêtements chauds et adaptés (pull, blouson) ;
- Tee-shirts et sous-vêtements techniques adaptés à la pratique du ski
- Bonnet et buff (tour de cou technique) ;
- Tenue d'intérieur : survêtement
- Pyjamas ;
- Affaires de rechanges (Slips - Chaussettes...) en nombre suffisant (au moins 6) ;
- Trousse de toilette ;
- Serviette de bain ou de toilette ;
- **Un cadenas ;**
- Vous devez fournir le **carnet de santé** des enfants sous enveloppe cachetée le jour de l'accueil
- **PAS DE CHEWING, BONBONS NI BOISSONS SUCREES DANS LES AFFAIRES**

Conseils aux parents

- Pour les jeunes, établir **une liste et marquer** les vêtements ;
- Ne pas donner trop d'argent de poche à vos enfants ;
- Un dépôt dans le coffre de Flaine peut être réalisé (voir directeur de stage) ;
- Prévoir livret E.S.F pour les enfants qui en disposent
- Le CSA se décharge de la responsabilité d'une perte de matériel (ski, bâtons, jeux vidéo, etc...).
- Evitez les jeux vidéo pour les plus jeunes enfants qui auront suffisamment de quoi s'occuper en dehors des séances de ski.

PROGRAMME

	<u>MATIN</u>		<u>APRES-MIDI</u>
	9h00 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ 12h00		14h00 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ 17h30
SAMEDI	DEPLACEMENT INSTALLATION	R E P A S	SKI (COURS)
DIMANCHE	SKI (COURS)		SKI (COURS)
LUNDI	SKI (COURS)		SKI (COURS) /bowling-cinéma
MARDI	SKI (COURS)		SKI (COURS)
MERCREDI	SKI (COURS)		TEST ESF FLÈCHE
JEUDI	TEST ESF ETOILES		TEST ESF ETOILES / DISCO PARTY
VENDREDI	NETTOYAGE CHALET RETOUR ANNECY		

Le programme peut être adapté en fonction des conditions nivo-météorologiques.

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Afin de protéger les mineurs reçus en accueils collectifs à caractère éducatifs (ACM), dans le contexte Covid-19, la rentrée 2021 se fait dans le respect des règles sanitaires. Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles. Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé. Les règles applicables aux ACM sont prises en cohérence avec les dispositions applicables aux écoles et aux EPLE.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Doctrines d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les encadrants et les mineurs de six ans ou plus • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des activités du groupe de mineurs dès le 1er cas. • Les mineurs (à l'exception de ceux ayant un antécédent de covid-19 de moins de 2 mois) doivent réaliser immédiatement un test de dépistage. Si le test est positif : le mineur devient un cas confirmé et doit respecter les mesures de quarantaine. Si le test est négatif, il doit respecter une quarantaine et réaliser un second test en fin de quarantaine. • Les enfants vaccinés ou ayant un antécédent de covid de moins de deux mois font l'objet d'une éviction du groupe mais ne sont pas soumis à quarantaine en dehors de celui-ci. • La décision de suspension de l'accueil des mineurs est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (organisateur, ARS, préfecture). 			

DESTINATAIRES :

- 27e BCA-TU/TS ;
- CSA@ ;
- Familles sous couvert du BEH .